



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de procurations : 00

Nombre de votants : 15

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – FILLIOL-MAURY C. – BREUIL R. – KOCH Y. – COLY D. – DUMONT J.M. – BARRET B. – CASTANET N. – GAMBARINI G. – MANIERE N. – PAITEL M. – DUPUIS M. – MARTIN F.

Absent : /

Excusé : /

Procurations de vote : /

Secrétaire de séance : CASTANET N.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2020**
- 2. Vote des taux d'imposition 2020**
- 3. Vote du budget principal 2020**
- 4. Affaires diverses**

1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 29 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

2- Vote des taux d'imposition 2020

Suite à la commission des finances du 2 juin 2020 – pas d'augmentation

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2019 :

	Taux de référence pour 2019	Taux communaux 2020	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2020	Produit correspondant
Taxe d'habitation	10,80 %			
Taxe foncière (bâti)	9,25 %	9,25 %	921900€	85.276€
Taxe foncière (non bâti)	64,65 %	64,65 %	45300€	29.286€
Total produit correspondant pour l'exercice 2020				114.562€

La refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019.

Pour 2020 le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

3- Vote du budget principal 2020

La Commission des Finances s'est réunie le 2 juin 2020.

Elle a étudié et approuvé le projet de Budget Primitif 2020 pour le Budget Principal.

Une copie du projet de Budget Primitif 2020 du Budget Principal a été adressée à chaque conseiller.

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, présente le projet de Budget Primitif pour l'année 2020.

Budget Principal

La section de fonctionnement du Budget Principal s'équilibre à 726.383,40€
L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 79.601,87€.

Compte tenu des restes à réaliser 2019, la section d'investissement s'équilibre à 221.821,70€.

Le total du Budget Principal s'établit à 948.205,10€.

Les principaux projets d'investissement pour 2020 sont les suivants :

- Elaboration d'un PLU (RAR 2019)
- Travaux d'accessibilité des ERP (RAR 2019)
- Travaux rénovation école (RAR 2019)
- Réfection du tennis extérieur (RAR 2019)
- Acquisition matériel –cantine, jeu école, chauffe eau salle polyvalente - (BP 2020)
- Ecole numérique (BP 2020)
- Informatique Mairie (BP 2020)
- Achat terrain Lachamp (BP 2020)
- Maison médicale (BP 2020)
- Chemins ruraux (BP 2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (13 voix pour et 2 abstentions), approuve le Budget 2020.

4- Affaires diverses

Jury d'assises : tirage au sort des listes préparatoires pour l'année 2021

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au tirage au sort de 3 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire 2021.

638 – Jérôme POUMIER
643 – Maurice PRADINAS
331 – Catherine MAURY

Informations :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les trois subventions DETR demandées pour 2020 ont été accordées : école numérique, achat terrain de Lachamp, maison médicale.
- Décision n°2020/001 du 11/04/2020 portant « Remboursements sinistres : vitres des tracteurs »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 12.

La Secrétaire,

Le Maire,
Alain PENOT